



Baccalauréat : « Le ministre de l'éducation nationale a manqué son rendez-vous avec l'Histoire »

Baccalauréat : « Le ministre de l'éducation nationale a manqué son rendez-vous avec l'Histoire » : Dans une tribune au « Monde », le professeur Claude Lelièvre, spécialiste de l'éducation, considère que le ministre Jean-Michel Blanquer n'a pas été jusqu'au bout de la demande de simplification demandée par le président Macron. Tribune. Le premier choix que le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, était amené à faire était normalement de respecter l'annonce d'Emmanuel Macron lors de la dernière campagne présidentielle : quatre épreuves terminales, le reste en « contrôle continu ». Encore convient-il d'être très clair en l'occurrence. Les tenants de ce type de proposition (ainsi que ses adversaires) ont toujours compris « contrôle continu » dans le sens qu'il a dans l'une des trois propositions faites par la mission Mathiot. C'est d'ailleurs l'un des trois scénarios qu'elle a proposés : les matières autres que celles figurant dans les épreuves terminales seraient évaluées en « contrôle continu » (c'est-à-dire avec les notes de première et de terminale). Des opposants déterminés Mais il se trouve que le « contrôle continu » a des opposants très déterminés, au nom notamment de « l'égalité républicaine de traitement ». C'est sans doute pourquoi, dans une interview parue dans Educpros en janvier, Pierre Mathiot a pris soin de mettre en évidence qu'« actuellement, 45 % environ des élèves sont admis dans l'enseignement supérieur à partir des bulletins et des appréciations de leurs professeurs sans aucun anonymat, dans des formations post-bacs » tout en reconnaissant que « le sujet du “contrôle continu” représentait [avec l'aval du ministre] la principale hésitation du rapport ». Lire aussi : « Le bac est un rite institutionnel et politique » Mais c'est aussi pourtant ce qu'avait déjà souligné lui-même Emmanuel Macron dans une interview parue dans « L'Étudiant » le 30 mars 2017 : « Nous faisons confiance au contrôle continu et au jugement des professeurs pour l'entrée dans les formations sélectives (écoles préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs, IUT, écoles post-bacs). Pourquoi en seraient-ils incapables pour le baccalauréat ? » Et il s'agissait bien du « contrôle continu » entendu comme l'ensemble des évaluations ordinaires faites au fil des années (en première et terminale) présentes dans les dossiers des postulants examinés. Emmanuel Macron avait conclu très clairement : « Je souhaite donc simplifier le baccalauréat. Quatre matières seront passées en contrôle terminal, les autres seront validées en contrôle continu » On peut remarquer par ailleurs que les universitaires notent et certifient leurs propres étudiants sans que soient invoquées des « ruptures de l'égalité républicaine » ou des préoccupations quant à des diplômes qui seraient « maison ». Y aurait-il donc des « microclimats » plutôt qu'un principe « républicain » planant au-dessus de la France (différent à l'université et au lycée) ? Une seule épreuve orale de 30 à 45 minutes Certains prétendent que la réforme des épreuves du baccalauréat serait difficile voire impossible. Mais les épreuves du baccalauréat ont beaucoup et plusieurs fois changé. A l'origine, l'examen ne comportait qu'une seule épreuve orale d'une durée de 30 à 45 minutes, jugée par des professeurs de faculté. Les élèves étaient interrogés en fin de terminale sur les auteurs classiques aux programmes de première et de terminale. En 1830, on décide d'ajouter une courte épreuve écrite, car on estime que certains bacheliers sont bien médiocres en orthographe ! Au cours du XIXe, on intègre de nouvelles matières (l'histoire-géographie, les sciences, les langues...), tant et si bien que l'on va dédoubler le baccalauréat qui va se passer à la fois en première et terminale. En 1927, le baccalauréat se compose d'un écrit et d'un oral en première et en terminale. Lire aussi : Pierre Mathiot : « L'opinion est relativement prête à ce que le bac se transforme » C'est alors que l'on crée deux sessions : une en juin, et une en septembre (durant laquelle les élèves qui avaient échoué devaient tout repasser). En 1959 (« début d'une décennie de “simplifications” »), on supprime l'oral sauf pour les langues vivantes. En 1960, on supprime la seconde session de rattrapage, mais on la remplace par un oral de rattrapage qui a lieu sur le champ. Le bac se déroule toujours en deux temps : un en première, un en terminale. En 1969, fin du bac en deux temps : ne subsiste en première qu'une épreuve de français « par anticipation ». On finit par trancher pour une seule session de rattrapage à l'oral... configuration

qui a prévalu jusqu'aujourd'hui ! Quasi-constante historique Beaucoup a changé. Mais il n'y a jamais eu de « contrôle continu » pour les baccalauréats généraux à l'exception peut-être du remplacement fugitif en 1962 et 1963 des épreuves terminales en classe de première (mais pas en classe de terminale) par un « examen probatoire » interne à chaque lycée. L'absence de « contrôle continu » pour les baccalauréats généraux (en dépit de leurs nombreux changements de forme par ailleurs) a donc été jusqu'ici une quasi-constante historique. On mesure ainsi à quel point Jean-Michel Blanquer a été exposé à une décision d'ordre historique. Allait-il être à la hauteur ? Allait-il réaliser ce que d'autres personnages illustres avaient envisagé mais n'avaient pas réussi à faire ? Entre autres Émile Combes en 1896, Michel Debré en 1950, Lionel Jospin en 1989, Claude Allègre en 2000 et François Fillon en 2005 ? Lire aussi : Quatre épreuves écrites et un grand oral : la réforme du bac présentée aujourd'hui Eh bien non ! Le ministre de l'éducation nationale a manqué son rendez-vous avec l'Histoire en préférant ruser : 10 % de « vrai contrôle continu » (prise en compte des notes « ordinaires », comme dans les dossiers de candidatures aux formations post-bacs recherchées) ; mais 30 % de « faux contrôle continu » reposant sur des « partiels » ad hoc en première et terminale (pouvant avoir lieu en janvier et en avril pour la première, et en décembre pour la terminale). La « simplification » demandée et proclamée par le chef de l'Etat Emmanuel Macron se solde par un étalement et une prolifération des moments possibles de « bachotage ». Bravo l'artiste : une simplification ultra-compiquée ! Réforme du baccalauréat Cécile Ladjali : « Le bac doit rester le diplôme de l'équité » Sylvain Pattieu : « Cette réforme du bac est une machine de guerre » Mickaël Prost : « Il faut des parcours à la vocation scientifique clairement assumée » Jérôme Ferrari : « Il faut enseigner la philosophie avant la terminale » Et aussi : Pierre Merle (sociologue) « Les réformes du bac et de l'accès à l'université suscitent de multiples réserves » Jean-Robert Pitte (universitaire) « La réforme du bac est juste et bonne » Nathalie Mons (sociologue) « Le bac est devenu complexe et son organisation est chronophage » Cyril Delhay (professeur à Sciences Po) « Pour que le grand oral fonctionne, il faudra en enseigner les techniques » Blanche Lochmann (universitaire) « Si les progrès des élèves sont véritablement recherchés, le projet doit être retravaillé » Bruno David, Marc-André Selosse, Guillaume Lecoite et Eric Westhof (chercheurs) « Enseigner une nouvelle histoire naturelle pour penser aujourd'hui et construire demain »